

Rapport sur les résultats du *Sondage sur les actions de réconciliation et de sensibilisation dans les services d'archives canadiens (2017)*

Préparé par le Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Comité directeur sur les archives canadiennes

(Mai 2018)




Table des matières

I. Contexte	3
II. Méthodologie du sondage	4
III. Sommaire	5
IV. Aperçu des résultats – Sondage en anglais	7
V. Entrevues de suivi – Sondage en anglais	13
VI. Aperçu des résultats – Sondage en français	17
VII. Entrevues de suivi – Sondage en français	21
VIII. Prochaines étapes	21
<i>Annexe I</i> : Lettre de présentation du sondage	23
<i>Annexe II</i> : Questions du sondage	25

Remerciement

Ce rapport s'appuie sur des recherches financées
par le Conseil de recherches en sciences humaines.



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

I. Contexte

En juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a lancé 94 *appels à l'action*¹ au gouvernement du Canada et à la population canadienne dans le but de « remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et de faire avancer le processus de réconciliation »². Nombre de ces *appels à l'action* sont adressés spécifiquement à des organisations travaillant sur des collections, des programmes et des services touchant les Autochtones. Ainsi, *l'appel à l'action n° 70*, qui concerne directement la communauté archivistique canadienne, s'énonce comme suit :

70. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir des fonds à l'Association des archivistes canadiens pour entreprendre, en collaboration avec les peuples autochtones, un examen national des politiques et des pratiques exemplaires en matière d'archives, et ce, afin de :

- 1. déterminer le degré de conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones³ et les « Principes Joinet/Orentlicher »⁴ des Nations Unies en ce qui touche le droit inaliénable des peuples autochtones de connaître la vérité sur les violations des droits de la personne commises à leur endroit dans les pensionnats et sur les raisons pour lesquelles une telle situation s'est produite;**
- 2. produire un rapport assorti de recommandations en vue de la mise en œuvre complète de ces instruments internationaux en tant que cadre de réconciliation en ce qui a trait aux archives canadiennes.**

En réaction à cet appel, le Comité directeur sur les archives canadiennes⁵ a formé le Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation (GT-CVR) en 2016. Composé d'archivistes et de partenaires autochtones⁶, le GT-CVR a alors reçu le mandat d'examiner, à l'échelle nationale, les politiques et pratiques exemplaires en matière d'archives visant la sensibilisation aux communautés autochtones, et de relever les obstacles potentiels à la réconciliation entre la communauté archivistique canadienne et les responsables de la conservation des archives et chercheurs autochtones. Le Groupe de travail devait, dans le cadre de son évaluation, travailler de concert avec les communautés autochtones à l'atteinte du triple objectif suivant : 1) définir la manière dont les services d'archives canadiens peuvent orienter leurs activités sur la réconciliation dans le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations

¹ Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. Winnipeg : Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015. Sur Internet : http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_French.pdf.

² *Ibid.*, p. 1.

³ Organisation des Nations Unies. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (61/295), 2007. Sur Internet : http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf.

⁴ Organisation des Nations Unies, Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme. *Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité*, document préparé par Diane Orentlicher (E/CN.4/2005/102/Add.1, 8 février 2005). Sur Internet : <http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=E/CN.4/2005/102/Add.1&Lang=F>.

⁵ Le Comité directeur sur les archives canadiennes résulte d'une collaboration entre le Conseil canadien des archives, l'Association canadienne des archivistes, Bibliothèque et Archives Canada, l'Association des archivistes du Québec et le Conseil des archivistes provinciaux et territoriaux du Canada.

⁶ Provenant des quatre coins du pays, ces partenaires sont des professionnels et des défenseurs de l'héritage autochtone souhaitant contribuer : 1) à l'élaboration de protocoles et de principes pour guider la gestion responsable des ressources archivistiques autochtones; 2) à la reconnaissance des perspectives et des visions du monde propres aux Autochtones dans la théorie et la pratique archivistiques; et 3) à la diversification au sein de la profession archivistique canadienne.

Unies; 2) formuler des recommandations quant à la mise en œuvre intégrale des résultats de la présente recherche qualitative; et 3) élaborer un cadre de réconciliation prévoyant la participation active des responsables de la conservation des archives et chercheurs autochtones au système archivistique canadien, et l'intégration adéquate de leurs perspectives et de leurs méthodologies.

Pour y arriver, des chercheurs autochtones et non autochtones du GT-CVR entreprendront les activités suivantes :

- Examiner, à l'échelle nationale, les politiques et pratiques exemplaires en matière d'archives, et relever les éléments potentiellement défavorables et favorables à la réconciliation entre la communauté archivistique canadienne et les responsables de la conservation des archives et chercheurs autochtones.
- Réaliser, à l'échelle internationale, une analyse documentaire pour évaluer le discours existant sur les sujets connexes (ex. : réconciliation, archivage participatif, protocoles, documentation de principes).
- Établir des liens et un dialogue avec les Autochtones membres des conseils de bande, des centres culturels et des gouvernements territoriaux qui participent ou qui s'intéressent aux programmes entourant le savoir et la recherche autochtones. Les échanges porteront sur la manière dont les services d'archives canadiens doivent gérer les ressources et les programmes archivistiques autochtones, et la façon dont les archivistes canadiens peuvent inclure, à titre de collègues, les responsables autochtones de la tenue de documents et, à titre de clients recevant leur plein soutien, les chercheurs autochtones.
- Élaborer un ensemble de protocoles et de principes évolutifs, ainsi qu'un cadre global de réconciliation, pour soutenir la gestion culturellement acceptable du contenu relatif aux Autochtones dans les services d'archives canadiens.

II. Méthodologie du sondage

Pour faciliter l'analyse comparative des politiques et pratiques exemplaires en archivistique à l'échelle nationale, le GT-CVR a réalisé un sondage en ligne, dans les deux langues officielles, au moyen du logiciel *FluidSurveys* de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique. Ce sondage a ensuite été diffusé au sein des communautés archivistiques francophones et anglophones, via les listes de diffusion de l'Association des archivistes du Québec et d'Arcan-I.

L'objectif du sondage était de collecter des données démographiques, de cerner les programmes de sensibilisation, le degré d'engagement et de connaissance des communautés autochtones régionales ainsi que le degré de compréhension et de connaissance du travail réalisé par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et de relever les politiques et les procédures institutionnelles existantes liées aux ressources archivistiques autochtones. Ces renseignements ont été recueillis au moyen d'une série de questions à choix multiple et de questions ouvertes. Visant à obtenir des informations plus difficiles à colliger, les questions ouvertes ont permis aux répondants de fournir des réponses qualitatives, comme le type précis d'activités de sensibilisation qu'ils facilitent, les obstacles à la réconciliation qu'ils ont relevés, la manière dont ils envisagent un examen des pratiques archivistiques actuelles ainsi que leur opinion sur la contribution potentielle des archives à la réconciliation. Dans cette section, les répondants pouvaient aussi en dire plus sur les sujets traités, et indiquer s'ils souhaitaient que l'on communique avec eux pour discuter de leurs réponses. Enfin, les réponses aux sondages en français et en anglais ont été

compilées, les tendances dégagées et les renseignements personnels rendus anonymes ; les résultats sont résumés dans le présent rapport.

Environ une semaine avant la diffusion du sondage, une « lettre de présentation » a été envoyée à deux listes de diffusion pour annoncer l'évaluation et les objectifs du sondage, le but étant de laisser aux participants potentiels le temps de poser leurs questions directement à la présidente du GT-CVR. Transmis aux deux listes de diffusion le 4 juillet 2017, le lien vers le sondage était accompagné d'un résumé rappelant son objectif, son format ainsi que les dispositions entourant la protection des renseignements personnels et l'utilisation des données. La date limite pour remplir le sondage en ligne était le 21 juillet 2017.

Les membres du groupe de travail du sondage du GT-CVR ont ensuite analysé les résultats et dressé la liste des répondants ayant demandé un suivi. Au cours des mois suivants, des entrevues individuelles ont été menées avec ces personnes, qui ont gentiment expliqué plus en détail certaines de leurs réponses. Encore une fois, ces renseignements ont été compilés, les tendances dégagées et les renseignements personnels rendus anonymes ; les résultats sont résumés dans le présent rapport.

L'intention initiale du groupe de travail du sondage du GT-CVR était de présenter les résultats combinés des deux sondages dans un seul rapport ; toutefois, en raison des limites technologiques inhérentes au logiciel employé, il n'a pas été possible de le faire efficacement.

Ce sondage étant le premier d'une série d'étapes sur le chemin de la réconciliation, les conclusions présentées dans le sommaire qui suit seront plus amplement évaluées par les membres du GT-CVR et ses partenaires autochtones pour élargir sa perspective dans le cadre de son mandat et de ses objectifs généraux. Le moment de la publication du rapport a été choisi pour assurer une transparence méthodologique au sein de la communauté archivistique canadienne, mais aussi pour favoriser la réflexion critique et le dialogue.

III. Sommaire

Sondage en anglais

Globalement, la réponse de la communauté archivistique anglophone a été relativement bonne. Sur les 150 répondants ayant commencé le sondage, 82 l'ont rempli au complet, soit un taux d'achèvement de 55 %. Les participants étaient principalement des archivistes déclarés ou des gestionnaires travaillant dans des services d'archives d'organismes gouvernementaux (31,8 %), d'établissements postsecondaires (14,4 %) et d'institutions religieuses (12,1 %) de partout au pays (à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut, d'où ne provenait aucun répondant).

Plus de la moitié des répondants ont indiqué compter des chercheurs autochtones parmi leurs utilisateurs, et les trois quarts savent s'il y a des documents relatifs aux communautés autochtones dans leurs archives. La majorité a répondu n'avoir aucune politique ou procédure officielle en place pour guider l'acquisition de matériel comportant du contenu autochtone, ou de protocoles permettant d'y accéder. De plus, bien que plus de la moitié des répondants ont mentionné que leur service participe activement à des activités de sensibilisation avec les communautés et les organisations autochtones, et qu'une large majorité a reconnu l'importance de la consultation, des partenariats et des activités pour consolider les relations

avec ces mêmes communautés et organisations, moins de 11 % d'entre eux ont pu en nommer avec lesquelles leur service entretient des relations durables.

Au sujet des ententes de rapatriement (copie numérique ou document original), d'entreposage et d'accès, d'après la majorité des répondants, ni leur service ni eux-mêmes n'ont participé à de telles activités. Cela dit, une majorité d'entre eux a aussi précisé que ces activités recevraient un soutien si des conditions favorables se présentaient.

Généralement, les répondants connaissaient très bien le travail de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. De plus, la majorité a assisté à des événements organisés par la CVR ou des communautés autochtones, et 91,1 % d'entre eux aimeraient en savoir plus sur les peuples autochtones en suivant des formations de sensibilisation culturelle conçues pour soutenir les archivistes canadiens dans leurs activités de réconciliation.

Selon un peu plus de la moitié des répondants, leur service a déjà pris, ou prendra, officiellement des mesures en réponse aux *Appels à l'action* de la CVR. Ils ont aussi indiqué plusieurs obstacles à l'élaboration et à l'implantation d'un cadre de réconciliation – les plus souvent cités étant les contraintes liées au temps du personnel, aux ressources et au budget, et le manque d'expérience, de sensibilisation ou de connaissance. Les répondants ont aussi mentionné que *toutes* les facettes de la pratique et de la théorie archivistiques abordées dans le sondage (celles proposées et d'autres) devaient faire l'objet d'un examen pour que les exigences des communautés autochtones soient pleinement intégrées au discours professionnel et à la pratique pédagogique actuellement en vigueur.

En conclusion, les archivistes canadiens semblent être non seulement au fait de la littérature nationale et étrangère sur la réconciliation et les droits des Autochtones, mais aussi conscients de la nécessité vitale de prendre des mesures pour que cette réconciliation se manifeste dans leur propre institution. Pour traduire cette conscientisation en actions concrètes qui appuient l'établissement de relations permettant de reconnaître les communautés et les familles comme « auteurs » et « créateurs » au lieu de « sujets », d'accueillir les responsables autochtones de la tenue de documents comme collègues, et de soutenir entièrement les chercheurs autochtones comme clients, il faudra un accompagnement et un soutien considérables, offerts dans la collaboration et la collégialité, sans compter un financement adéquat et des possibilités de formation. Cette assise sera d'autant plus nécessaire en ce qui a trait à l'élaboration des politiques, des procédures et des protocoles d'accès, aux discussions concernant le rapatriement proactif de documents, aux moyens de surmonter les obstacles relevés et à la réévaluation de la théorie et de la pratique actuelles, pour ne nommer que ces éléments.

Sondage en français

Globalement, le sondage a obtenu peu de réponses de la part de la communauté archivistique francophone : seulement cinq sondages entièrement remplis ont été envoyés. Ces données insuffisantes rendent impossible toute évaluation des actions de réconciliation et du niveau de conscientisation connexe dans les services d'archives canadiens francophones. Les données recueillies au moyen du sondage exigeront des activités complémentaires importantes avant qu'il ne soit possible de faire quelque recommandation répondant aux besoins de ce groupe particulier de la communauté archivistique canadienne.

IV. Aperçu des résultats – Sondage en anglais

Nombre de réponses 150	Sondages complets 82	Taux d'achèvement 55 %	Temps moyen 41 min 32 s
----------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Questions 1 à 5 : Portrait général des répondants

- a. Sur les 150 personnes ayant répondu au sondage, seulement 82 l'ont rempli entièrement. Huit provinces et deux territoires sont représentés parmi les répondants. Aucune réponse n'est venue de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut.
- b. Les répondants travaillent principalement dans des services d'archives d'organismes gouvernementaux (31,8 %), d'établissements postsecondaires (14,4 %) et d'institutions religieuses (12,1 %).
- c. La majorité des répondants étaient des archivistes (55 %), suivis par des gestionnaires de service d'archives (20,6 %). Il y avait aussi un nombre important de répondants (11,5 %) n'étant pas issus du milieu archivistique. Il pouvait s'agir d'étudiants, de retraités ou d'enseignants, mais en l'absence de données supplémentaires, il est impossible de le déterminer avec exactitude.
- d. 52,7 % des répondants ont indiqué qu'il y avait des chercheurs autochtones parmi leurs utilisateurs.

Questions 6 à 9 : Politiques et procédures relatives aux ressources documentaires autochtones

- a. La majorité des répondants (69,9 %) a mentionné connaître les documents relatifs aux communautés autochtones dans leurs archives.
- b. Selon la plupart des répondants (51,7 %), leur service d'archives ne disposait d'aucune politique ou procédure officielle pour guider l'*acquisition* de documents relatifs aux communautés autochtones, tandis que 16,4 % d'entre eux ne pouvaient l'affirmer avec certitude.
- c. Selon 45,6 % des répondants, leur service d'archives ne disposait d'aucune politique ou procédure officielle pour guider l'*accès* aux documents relatifs aux communautés autochtones, tandis que 18,4 % d'entre eux ne pouvaient l'affirmer avec certitude.
- d. À la question demandant aux répondants si leur service disposait de politiques, de procédures ou de protocoles *externes* pour guider l'acquisition, l'utilisation ou l'accès de documents relatifs aux communautés autochtones, 65,7 % des répondants concernés ont répondu par la négative, ou ne pouvaient l'affirmer avec certitude.
- e. Parmi les répondants ayant indiqué l'existence de politiques, de procédures ou de protocoles externes au sein de leur service d'archives, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des

peuples autochtones a été la plus souvent citée (9,9 %), suivie des *Protocols for Native American Archival Material* (9,0 %)⁷.

Questions 10 à 16 : Sensibilisation et relations

- a. 48,9 % des répondants ont dit que leur service d'archives participait activement à des activités de sensibilisation avec des communautés autochtones, comme des expositions (66,7 %), l'enrichissement des connaissances sur les communautés autochtones locales (52,1 %), des programmes publics et des consultations d'archives avec l'accompagnement des donateurs (les deux à 45,8 %).
- b. Une minorité de dépôts (11 %) entretenait des relations avec des organisations autochtones. Quand il y en avait, la moitié était liée à des projets particuliers, et l'autre moitié était des relations durables. La majorité des répondants ne pouvaient préciser exactement en quoi ces relations influençaient les activités archivistiques.
- c. Dans la même veine, seulement 11 % des dépôts avaient accès au conseil des Aînés/Sages ou au cercle de gouvernance. Notons que ces réponses *pourraient* provenir des mêmes personnes ayant rapporté des relations avec des organisations ou groupes autochtones, mais il faudrait plus de données pour confirmer cette hypothèse.
- d. Peu de services d'archives reconnaissaient officiellement (dans leurs procédures, politiques ou protocoles) l'importance de l'établissement de relations avec les peuples autochtones représentés dans leur patrimoine documentaire. Toutefois, la majorité des répondants (62,4 %) ont déclaré, non officiellement, que les consultations, les partenariats et les activités visant à tisser des liens étaient importants.
- e. 20,4 % des répondants ont participé à la création d'outils, comme des instruments pédagogiques, ce qui n'était pas le cas pour 47,3 % des répondants.

Questions 17 à 21 : Rapatriement et entreposage des documents relatifs aux Autochtones

- a. 58,7 % des répondants ont indiqué que leur service n'a jamais conclu une entente d'entreposage ou d'accès aux fins de préservation, dont les modalités d'accès étaient déterminées que par les communautés autochtones. Cependant, 68,5 % ont répondu que leur service serait favorable, complètement ou partiellement, à de telles ententes, selon les circonstances.
- b. Selon une proportion relativement importante de répondants (34,4 %), leur service n'a jamais participé au *rapatriement numérique* de documents, tandis que 24,7 % ont répondu le contraire. Parmi les répondants dont le service l'a fait, la plupart ont commenté, dans la section des questions ouvertes, que cela a contribué positivement à l'établissement de relations avec la collectivité qui a reçu les documents.

⁷ First Archivist Circle. *Protocols for Native American Archival Materials*, 2007. Sur Internet : <http://www2.nau.edu/libnap-p/protocols.html>.

- c. 44 % des répondants ont déclaré que, dans le cadre de leurs fonctions actuelles, ils accepteraient une demande de rapatriement de *documents originaux*, tandis que 39,6 % d'entre eux ont dit que cela dépendrait des circonstances. Parmi eux, seulement 7,6 % avaient déjà participé au rapatriement de documents originaux. Quant à savoir si leur service serait réceptif à une telle demande, 23,1 % des répondants ont répondu par l'affirmative, et 49,5 % ont dit que cela dépendrait des circonstances.

Questions 22 à 28 : Connaissance de la CVR et des événements connexes, et participation à ceux-ci

- a. La moitié des répondants (51,6 %) ont assisté à des événements commandités par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et la majorité d'entre eux ont lu le *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*⁸ (81,3 %) et *Appels à l'action* (92,3 %).
- b. La plupart des répondants ont participé à des événements organisés par les communautés autochtones (80,2 %) ou à des formations de sensibilisation culturelle (62,6 %). D'ailleurs, presque la totalité d'entre eux (91,1 %) voulait en savoir plus à ce sujet. La moitié des répondants (51,5 %) ont indiqué que leur organisation avait offert des formations de sensibilisation culturelle.

Questions 29-38 : Actions officielles de réconciliation

- a. Si la moitié des services d'archives des répondants (52,3 %) ont déjà pris, ou prendront, officiellement des mesures en réponse aux *Appels à l'action* de la CVR, une proportion beaucoup plus faible d'entre eux l'ont fait concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (15,5 %), presque aucun en ce qui concerne les « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations Unies (3,5 %).
- b. Les répondants ont mentionné de nombreuses actions, étapes ou mesures concrètes prises par leur service d'archives pour résoudre les problèmes inhérents à la réconciliation. Parmi celles les plus souvent citées, il y avait : la création d'un groupe de travail pour formuler une réponse officielle aux *Appels à l'action*; le recensement du patrimoine documentaire comportant du contenu relatif aux Autochtones; l'accès à de la formation sur les compétences culturelles pour le personnel; l'utilisation de termes culturellement respectueux dans les politiques et procédures existantes; la mise sur pied de services de proximité pour répondre aux besoins de recherche des Autochtones locaux et régionaux; et l'établissement de cercles consultatifs autochtones, ou la participation dans ceux qui existent déjà.
- c. En ce qui a trait à la priorité accordée à la réconciliation avec les peuples autochtones par le *service d'archives* des répondants (sur une échelle de 1 à 10, 10 signifiant un vif intérêt), 4,7 % des répondants ont dit que la réconciliation ne s'appliquait pas à leur service, 51,8 % ont indiqué un grand intérêt (8 ou plus) et 5,9 % un faible intérêt (3 ou moins). Quand les répondants ont dû, en utilisant la même échelle, évaluer leur intérêt *personnel* dans la réconciliation avec les peuples autochtones, et la priorité qu'ils lui accordent, 2,3 % d'entre eux ont déclaré un faible intérêt (3

⁸ Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Winnipeg : Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015. Sur Internet : http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French_Exec_Summary_web_revised.pdf.

ou moins), 83 % un grand intérêt (8 ou plus) et 2,3 % ont indiqué que la réconciliation ne s'appliquait pas à eux.

- d. Pour ce qui est des obstacles empêchant les services d'archives de mettre en place un cadre de réconciliation, les contraintes liées au temps de personnel (75 %), aux ressources (65,9 %) et au budget (68,2 %) arrivent en tête. Près de la moitié des répondants (45,5 %) ont aussi choisi le manque de connaissances, de sensibilisation ou d'expérience. Voir la *figure 1* pour la répartition des réponses à la question 35.

Figure 1

Response	Chart	Percentage	Count
Budget		68.2%	60
Policy		26.1%	23
Work plan		27.3%	24
Staff time		75.0%	66
Resources		65.9%	58
Prohibitive Policies		8.0%	7
Lack of experience, awareness or knowledge		45.5%	40
Unsure (i.e. "I'm new to the organization"; "I don't know where we would even start", etc.)		10.2%	9
Lack of interest		4.5%	4
Other, please specify...		23.9%	21
Total Responses			88

- e. Quant aux mécanismes de soutien à l'élaboration d'un cadre de réconciliation au sein des services d'archives, les répondants ont indiqué, entre autres : la priorité accordée aux initiatives de réconciliation dans le service (51,1 %), l'existence d'un comité ou d'un groupe de travail (47,7 %), les relations existantes avec les groupes autochtones ainsi que des collaborations passées sur des projets particuliers (34,1 %).
- f. Selon les répondants, toutes les facettes de la pratique et de la théorie archivistiques doivent faire l'objet d'une réévaluation pour qu'on puisse y intégrer les besoins des communautés

autochtones. En raison des forts pourcentages obtenus, le tableau suivant a été inclus pour montrer les recommandations des répondants. De plus, dans la section de commentaire associée à cette question, les répondants ont ajouté les éléments suivants à la liste devant faire l'objet d'un examen : la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information; la théorie archivistique comme construit « européen »; la manière culturellement appropriée d'utiliser les documents de contenu autochtone dans les expositions, les publications, le matériel promotionnel, les programmes scolaires et les médias sociaux; et le recrutement professionnel. Pour la répartition des réponses à la question 37, voir la *figure 2*.

Figure 2

Response	Chart	Percentage	Count
Arrangement		48.9%	43
Description		71.6%	63
Appraisal		63.6%	56
Access Protocols		86.4%	76
Reference Services		72.7%	64
Research Agreements		64.8%	57
Concepts of Ownership, Authorship & Provenance		89.8%	79
Professional Development / Continuing Education		73.9%	65
Archival Education		67.0%	59
Professional Code of Ethics		60.2%	53
Other [dialogue box]		9.1%	8
None		1.1%	1
Total Responses			88

- g. Les répondants ont fait plusieurs suggestions sur la manière dont le système archivistique canadien, ainsi que ses membres, peuvent contribuer positivement à la préservation et au maintien des systèmes de savoirs autochtones, par exemple :
- Être à l'écoute des besoins des communautés autochtones, soutenir les systèmes de préservation des connaissances, et offrir des conseils constructifs et réalistes seulement quand on les sollicite.
 - Travailler en collégialité avec les gardiens du savoir autochtone.
 - Reconnaître l'existence d'une majorité « blanche » au sein de notre profession, et trouver les raisons de ce manque de diversité ethnique.
 - Diversifier activement la composition ethnique de notre profession au moyen du recrutement, d'autres modèles pédagogiques en matière d'archives et de l'octroi de bourse d'études.

- Identifier les pratiques coloniales et déployer activement des stratégies de décolonisation.
- Inclure les perspectives autochtones dans l'évaluation et la description.
- Faire de la réciprocité un outil de sensibilisation et d'engagement.
- Identifier les documents d'archives créés par les Autochtones, ou qui en traitent.
- Savoir reconnaître sous quelle forme le contenu autochtone peut se « cacher » dans certains types de documents.
- Faire des activités de sensibilisation proactives au sein des communautés autochtones représentées dans le patrimoine documentaire du service d'archives ; établir une relation client avec les personnes et les communautés autochtones; amener les documents dans les communautés; offrir une formation en littéracie archivistique d'une façon culturellement acceptable.
- Rapatrier au besoin les documents reliés aux autochtones, ou créés par ceux-ci.
- Offrir des formations aux archivistes pour leur permettre d'acquérir des compétences culturelles. Ces formations ne doivent pas seulement traiter des cultures et des traditions des Autochtones locaux et régionaux (et de ceux représentés dans leur patrimoine documentaire), mais aussi de l'histoire des politiques gouvernementales, des pratiques sociales et du racisme systémique qui touchent ces communautés. Il faut également faire connaître aux archivistes les questions importantes pour les communautés autochtones locales et régionales contemporaines.
- Offrir aux membres des communautés autochtones un lieu propice au dialogue et à la recherche.
- Fournir la formation, les ressources et l'équipement nécessaire, quand on le peut et quand on le demande, pour appuyer le travail des gardiens du savoir autochtone.
- Demander aux associations archivistiques et aux conseils d'archives d'établir des relations avec les organisations-cadres qui représentent leurs communautés autochtones régionales.
- Réécrire les politiques et les pratiques exemplaires en archivistique en y intégrant les nouveaux éléments liés à la sensibilisation culturelle, pour légitimer une pratique respectueuse et nouer de nouvelles relations de collaboration.

Questions 39 à 40 : Conclusion et suivi

- a. Les répondants ont expliqué en quoi ces questions sont importantes pour eux, en donnant de nombreux exemples :
 - Reconnaissance du passé et des injustices continues envers les communautés autochtones.
 - Désir de contribuer à un changement social qui fera du Canada un meilleur pays pour tous.
 - Désir de voir les archivistes faire le lien entre les documents pertinents de leur dépôt et les peuples autochtones auxquels ils se rapportent, afin de combler les lacunes en matière d'information de cette communauté, si elles existent.
 - Désir de représenter les archives en tant qu'institution solidaire des personnes autochtones, noires et de couleur.
 - Reconnaissance par les institutions que la réconciliation est une priorité. Par contre, sans financement ni ressources supplémentaires, le passage à l'acte reste nébuleux.
 - Reconnaissance qu'en raison de l'importance de ces questions, la peur de « se tromper » est considérable.

- Question concernant la façon dont les associations et les conseils provinciaux et territoriaux, ainsi que leurs conseillers, peuvent contribuer à soutenir les initiatives de la CVR et à guider leurs membres. Reconnaissance que l'établissement de relations authentiques nécessite un grand investissement personnel, notamment en temps, et donc doit aller au-delà de l'horaire de travail.
- b. 61 % des répondants ont demandé un suivi; malheureusement, seulement 29 % d'entre eux ont fourni leurs coordonnées. Leurs commentaires se trouvent à la *section V*.

V. Entrevues de suivi – Sondage en anglais

Vingt-quatre (24) entrevues de suivi ont été réalisées par téléphone ou courriel auprès de répondants ayant consenti à ce que l'on communique avec eux à propos de leurs réponses. Les membres du groupe de travail du sondage du GT-CVR ont mené ces entrevues du 1^{er} au 28 novembre 2017. Les renseignements ainsi obtenus ont été compilés, les tendances dégagées et les renseignements personnels rendus anonymes ; les résultats sont résumés, et ce, dans les champs thématiques suivants :

- *Politiques et procédures officielles guidant l'accès aux documents d'archives relatifs aux Autochtones et leur utilisation.*
- *Moyens par lesquels les services d'archives peuvent nouer des relations avec les Autochtones.*
- *Réflexions sur 1) les relations institutionnelles avec les organisations et les communautés autochtones, et 2) la reconnaissance institutionnelle de l'importance des consultations, des partenariats et de l'établissement de relations.*
- *Ateliers ou formations sur la sensibilisation culturelle abordant les visions du monde autochtones et les traditions de conservation des savoirs autochtones.*
- *Moyens d'intégrer aux processus d'élaboration pédagogique des documents d'archives dont le contenu est lié aux Autochtones.*
- *Réflexions sur le manque criant de diversité ethnique au sein de la profession archivistique canadienne.*
- *Réflexions sur le fait que les institutions n'assurent pas activement une gestion culturellement acceptable du contenu relatif aux Autochtones.*

Politiques et procédures officielles guidant l'accès aux documents d'archives relatifs aux Autochtones et leur utilisation

- Même si elles ne ciblent pas directement les documents relatifs aux Autochtones, les « politiques sur les documents de nature délicate » récemment approuvées ont été conçues dans l'intention de favoriser la réconciliation.
- On travaille actuellement à l'élaboration d'un programme de sensibilisation accrue au patrimoine documentaire pour les groupes autochtones. Nous demandons activement conseil pour savoir si la présentation et la diffusion de certains documents sont culturellement acceptables, et en modifions la description au besoin. Le programme étant toujours en cours d'élaboration, aucune documentation connexe n'existe.

Moyens par lesquels les services d'archives peuvent nouer des relations avec les Autochtones

- **Consultation d'archives avec les donateurs ou leurs descendants** : Ce type de consultation a été mis au point pour définir les modalités culturellement adéquates d'entreposage et d'accès des documents. Il permet aussi de déterminer le contexte, la propriété et la terminologie autochtones. Dans certains cas, ce processus sert également à obtenir le consentement pour utiliser les documents, ou à évaluer s'il y a lieu de les rapatrier dans leur communauté d'origine.
- **Rapatriement numérique** : Certaines institutions ont traité des demandes de rapatriement de photographies.
- **Conseils professionnels aux communautés** : Sur demande, on peut fournir un avis sur une question importante pour la communauté d'un point de vue archivistique.
- **Collaboration organisationnelle** : Facilitation de projets conjoints de publications et d'expositions physiques ou virtuelles.
- **Constance** : Un engagement ponctuel ou sporadique est une bonne chose. Cela dit, pour entraîner des retombées à plus long terme, il faut une stratégie de sensibilisation plus cohérente et la conclusion d'une entente plus officielle.
- **Consultation d'archives avec les Aînés/Sages** : Dans le cadre d'une initiative de services de référence, des employés de services d'archives ont consulté directement des Aînés de Premières Nations à propos de documents d'archives, pour mieux comprendre leur signification culturelle et savoir s'il est approprié de les rendre accessibles. Grâce à ce processus de sensibilisation, certaines descriptions de document ont été modifiées, et certains documents ne sont plus exposés.

Réflexions sur 1) les relations institutionnelles avec les organisations et les communautés autochtones, et 2) la reconnaissance institutionnelle de l'importance des consultations, des partenariats et de l'établissement de relations

- Certains plans stratégiques ont désormais comme objectif de mieux comprendre les besoins des Inuits, des Métis et des Premières Nations pour favoriser la collaboration et l'établissement de relations.
- L'intérêt et l'enthousiasme sont au rendez-vous, mais on se demande souvent si l'établissement de relations est pertinent vis-à-vis du mandat institutionnel. Le problème n'est donc pas le manque de capacité ou de ressources, mais l'incertitude quant à la pertinence d'une telle entreprise.
- Il faut admettre que, dans le passé, quand les institutions ont tenté de s'engager, elles ont essuyé une rebuffade, voire rencontré une franche hostilité. Chez certains, cela s'est traduit par une peur de l'engagement et un sentiment d'impuissance, de sorte qu'ils ont de la difficulté à savoir comment bien faire les choses.
- Il faut comprendre que les conseils de bande ont peut-être dans leur mire des questions plus importantes et plus urgentes, comme la négociation de traités, la création d'emplois ou le développement des infrastructures, lesquelles relèguent au second plan la constitution de leurs archives.
- Pour mieux juger de la capacité des services d'archives à diversifier leur bassin d'utilisateurs, on n'a qu'à regarder l'origine ethnique des clients dans la salle de consultation. S'il n'y a que des généalogistes blancs, peut-être y a-t-il lieu de revoir les stratégies de sensibilisation.

- Si ce genre de reconnaissance ne fait pas partie de la réalité des institutions à l’heure actuelle, il faudra que cela change bientôt – du moins pour les services d’archives qui détiennent des documents créés par les Autochtones, ou qui en traitent. Par exemple, bientôt, la rédaction d’une politique d’évaluation devra nécessairement inclure la participation des Autochtones dans le processus d’évaluation.

Ateliers ou formations sur la sensibilisation culturelle aux visions du monde et aux connaissances maintenant les traditions autochtones

- Comme certains plans stratégiques ont pour objectif de mieux comprendre les besoins des Inuits, des Métis et des Premières Nations afin de favoriser la collaboration et l’établissement de relations, on prend des dispositions pour former le personnel à la diversité. En voici quelques exemples :
 - Ateliers organisés par le Conseil des archives de la Saskatchewan, le Conseil des organismes culturels de la Saskatchewan, le Conseil multiculturel de la Saskatchewan, le Saskatchewan Indigenous Cultural Centre ou la KAIROS, notamment : *Aboriginal Awareness Training for Cultural Leaders, Respect and Relationship: Eugene Arcand and Blanket Exercise Workshop* et *Aboriginal Awareness Workshop*
 - Atelier de la Johnson-Shoyama School of Public Policy: *The Relationship Between Indigenous and Non-Indigenous People*
 - Cours en ligne ouvert à tous de l’Université de la Colombie-Britannique : *Reconciliation Through Indigenous Education*
 - Cours en ligne ouvert à tous de l’Université de l’Alberta : *Indigenous Canada*
- Il a été suggéré qu’on améliore ces formations en :
 - traitant de la manière dont les services d’archives, les institutions archivistiques et les archivistes véhiculent des valeurs coloniales;
 - faisant des services d’archives un espace inclusif;
 - voyant comment nous, en tant que professionnels des archives, pouvons éliminer l’oppression et les pratiques de suprématie blanche (ex. : relever les termes porteurs d’oppression dans les descriptions; repenser les pratiques d’évaluation privilégiant le point de vue colonial; reconnaître que notre profession est « blanche » et homogène);
 - veillant à ce que ces formations et rencontres soient données par des Autochtones compétents, rémunérés adéquatement pour leur temps et leur travail.
- Certaines institutions ont adopté un plan d’apprentissage et de perfectionnement destiné à leur personnel. Divisé en plusieurs thèmes (ex. : histoire autochtone, la CVR et les pensionnats, culture et spiritualité, savoir traditionnel et questions contemporaines), ce plan comprend des activités comme des présentations, des projections de film et des lectures (ex. : articles scientifiques, billets de blogue, articles de journaux). Le personnel doit participer à toutes les activités et atteindre un certain nombre d’objectifs d’apprentissage.

Moyens d’intégrer aux processus d’élaboration pédagogique le contenu relatif aux Autochtones

- En s’appuyant sur les six concepts maîtres du Projet de la pensée historique (<http://histoireperes.ca/les-six-concepts>), il faut concevoir, à l’intention des enseignants et des étudiants, des trousseaux d’éducation archivistique qui mettent l’accent sur l’utilisation de sources primaires.

- Grâce à l'application de ces concepts et à l'intégration de documents d'archives pertinents à leur patrimoine documentaire, les archivistes ont pu créer des trousseaux d'apprentissage traitant du régime des pensionnats pour amérindiens et du système de laissez-passer pour sortir des réserves. Dans la même optique, les archivistes cherchent activement à obtenir l'approbation des communautés des Premières Nations **avant** de publier sur Internet des documents d'archives qui leur appartiennent (ex. : laissez-passer comportant le nom de son titulaire et de sa collectivité).

Réflexions sur le manque criant de diversité ethnique au sein de la profession archivistique canadienne

« Je crois qu'il y a une importante distinction à faire entre l'idéologie néonazie et le suprémacisme blanc. Le suprémacisme est insidieux, parce que c'est un rapport de pouvoir et un avantage structurel. Je ne parle pas seulement de privilèges, mais aussi de l'oppression systématique et de l'attrition raciale que vivent les archivistes de couleur. Comment les Noirs, les Autochtones et les autres personnes de couleur doivent-ils réagir quand un collègue de travail envoie, par courriel, une plainte contre la projection du documentaire Colonization Road⁹ au Canada? Comment les Noirs, Autochtones et les autres personnes de couleur doivent-ils réagir quand, au travail, c'est une femme blanche qui présente les soins de santé dans les communautés autochtones du Nord-Est, en passant toute la séance à dire à quel point sa vie est difficile là-bas, que c'est un grand sacrifice, et que les Autochtones locaux refusent son aide ? Ou quand un collègue insiste pour ajouter encore une photographie d'une personne blanche dans une exposition parce que, selon lui, il y a déjà une photo avec des Asiatiques et qu'une de plus serait de trop ? »

– Citation directe

Réflexions sur le fait que les institutions n'assurent pas activement une gestion culturellement acceptable du contenu relatif aux Autochtones

- **Manque de politiques** : Ce manque de soutien se manifeste par l'insuffisance généralisée de politiques et de procédures concernant la gestion culturellement acceptable des documents relatifs aux Autochtones.
- **Politique d'accès non définie** : De nombreuses images culturellement délicates ou carrément taboues sont accessibles au public par voies numériques (ex. : photos de sites sacrés, cimetières, matériel chamannique). De plus, ces descriptions ne donnent aucun renseignement contextuel sur les communautés ou les traditions représentées. Pour remédier à cette situation, il faudrait retirer ces images (à tout le moins du portail public), et non seulement inclure dans leurs descriptions le contexte de création, mais aussi expliquer et souligner les raisons culturelles de leur accès restreint.
- **Responsabilité financière** : Tant qu'une institution n'inscrit pas dans son budget un solide engagement pour assurer la gestion culturellement acceptable du contenu relatif aux Autochtones, ce genre de pratique ne suscitera qu'un désengagement généralisé.

⁹ *Colonization Road* (2017), produit par Decolonization Road Productions Inc. en collaboration avec The Breath Films. Sur Internet : <https://www.colonizationroad.com/> et <http://www.cbc.ca/firsthand/episodes/colonization-road>.

VI. Aperçu des résultats – Sondage en français

Nombre de réponses	Sondages complets	Taux d'achèvement	Temps moyen
8	5	62,5 %	11 min 34 s

Questions 1 à 5 : Portrait général des répondants

- a. Sur les huit répondants francophones au sondage, 6 (75 %) étaient du Québec, 1 (12,5 %) du Manitoba et 1 (12,5 %) de la Nouvelle-Écosse.
- b. 37,5 % des répondants travaillaient dans un établissement collégial ou universitaire, 25 % dans un organisme gouvernemental, et le reste à parts égales (12,5 %) dans une institution religieuse, un musée ou des archives communautaires. 37,5 % des répondants occupaient un poste de gestion, tout en se déclarant archivistes. La majorité (85,7 %) travaillait dans un service d'archives qui comptait de 1 à 5 employés rémunérés, et 14,3 % dans une équipe de 11 à 20 employés rémunérés.

Questions 6 à 9 : Politiques et procédures relatives aux ressources documentaires autochtones

- a. À propos du bassin d'utilisateurs, la majorité (87,5 %) était des utilisateurs internes, les chercheurs autochtones ne représentant que 25 % d'entre eux.
- b. Si la moitié des répondants (50 %) connaissaient les documents relatifs aux communautés autochtones dans leurs archives, la plupart d'entre eux (83,3 %) n'étaient pas au courant de l'existence de politiques ou procédures institutionnelles guidant l'acquisition et la gestion de ces documents. De plus, en ce qui a trait aux protocoles d'accès officiels pour les documents appartenant aux communautés, ou en traitant, 67 % des répondants ont dit qu'il n'y en avait pas dans leur service, 16,7 % ne pouvaient l'affirmer avec certitude, et 16,7 % ont indiqué que cela ne s'appliquait pas à leur cas.

Questions 10 à 16 : Sensibilisation et relations

- a. La majorité des répondants (80 %) ont indiqué que leur service ne participait pas activement à des activités de sensibilisation avec des communautés autochtones, ni n'avait établi, ou tenté d'établir, des partenariats ou des relations avec des communautés autochtones locales ou régionales.
- b. Tous les répondants ont déclaré qu'ils n'avaient pas accès au conseil des Aînés ou au cercle de gouvernance, et que leur service n'avait aucune politique ni procédure officielle reconnaissant l'importance de la consultation des communautés autochtones.
- c. Seulement 20 % des répondants ont indiqué que leur service reconnaissait l'importance de la consultation, des partenariats et de l'établissement de relations avec les peuples autochtones qui, comme clients, ont pu être, dans le passé, mal desservis. En outre, seulement 20 % des

répondants ont déclaré que leur service participait à la création de ressources linguistiques, culturelles ou pédagogiques à l'intention des écoles et des programmes d'éducation des communautés autochtones.

Questions 17 à 21 : Rapatriement et entreposage des documents relatifs aux Autochtones

- a. Selon la majorité des répondants (80 %), leur service d'archives n'a jamais conclu une entente d'entreposage ou d'accès restreint avec des peuples autochtones. 20 % d'entre eux ont répondu que leur service serait favorable à ce genre d'entente, et 40 % que cela dépendrait des circonstances.
- b. Tous les répondants ont déclaré que leur service n'a jamais participé au rapatriement numérique (ou à leur reproduction, par exemple numérique) de ressources aux Autochtones y étant représentés.
- c. À savoir si, dans le cadre de leurs fonctions actuelles, ils accepteraient une demande de rapatriement, 60 % des répondants ont opté pour un « oui » prudent, qui dépendrait des circonstances, et 80 % d'entre eux ont répondu que leur service serait potentiellement réceptif à une telle demande.

Questions 22 à 28 : Connaissance de la CVR et des événements connexes, et participation à ceux-ci

- a. Tous les répondants ont indiqué n'avoir jamais assisté à des événements commandités par la Commission de vérité et réconciliation du Canada ou lu le *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, et 20 % avaient pris connaissance des *Appels à l'action*.
- b. La majorité des répondants (80 %) ont participé à des événements organisés par les communautés autochtones, mais aucun d'entre eux n'a jamais reçu de formation sur les cultures et les traditions autochtones. Une majorité (60 %) a aussi indiqué que leur organisation mère, ou service d'archives, n'offrait pas d'atelier de sensibilisation culturelle aux visions du monde et aux connaissances maintenant les traditions autochtones. Le même nombre a indiqué vouloir participer à des activités de formation à ce sujet.

Questions 29-38 : Actions officielles de réconciliation

- a. 20 % des répondants ont affirmé que leur service avait pris des mesures en réponse aux *Appels à l'action* pour faciliter l'accès des chercheurs autochtones aux documents. Aucun des répondants (0 %) n'a indiqué que son service l'avait fait concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ou les « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations Unies.
- b. Pour ce qui est de la priorité accordée à la réconciliation avec les peuples autochtones par le *service d'archives* des répondants (sur une échelle de 1 à 10, 10 signifiant un vif intérêt), 40 % des répondants ont dit que la réconciliation ne concernait pas leur service, 40 % ont indiqué un grand

intérêt (8 ou plus) et 20 % un faible intérêt (2). Quand les répondants ont noté, avec la même échelle, leur intérêt *personnel* dans la réconciliation avec les peuples autochtones, et la priorité qu'ils lui accordent, 20 % d'entre eux ont déclaré un faible intérêt (2), 40 % un grand intérêt (8 ou plus) et 40 % ont indiqué que la réconciliation ne s'appliquait pas à eux.

- c. Sur le plan des obstacles empêchant les services d'archives de mettre en place un cadre de réconciliation, 60 % ont indiqué, comme principal obstacle, le manque de ressources, 10 % les contraintes liées au temps du personnel, et la même proportion le manque d'expérience, de

Response	Chart	Percentage	Count
Budget		20.0%	1
Politique		0.0%	0
Plan de travail		0.0%	0
Temps du personnel		40.0%	2
Politiques restrictives		0.0%	0
Ressources		60.0%	3
Manque d'expérience, de sensibilisation ou de connaissance		40.0%	2
Manque d'intérêt		40.0%	2
Je ne suis pas certain (p. ex.: « Je suis un nouvel employé », « Je ne sais par où commencer », etc.)		20.0%	1
Autre (veuillez spécifier)		20.0%	1
		Total Responses	5

sensibilisation ou de connaissance et le manque d'intérêt. Pour la répartition des réponses à la question 35, voir la *figure 3*.

- d. Relativement aux mécanismes de soutien à l'élaboration d'un cadre de réconciliation au sein des services d'archives, les répondants ont indiqué, à hauteur de 40 %, les relations existantes avec les groupes autochtones et les collaborations passées sur des projets particuliers, tandis que 20 % d'entre eux ont choisi l'existence d'un comité ou d'un groupe de travail composé d'Autochtones et de non autochtones dans leur institution.
- e. Quand les répondants ont eu à choisir parmi une liste de méthodes archivistiques pratiques et théoriques devant potentiellement faire l'objet d'une réévaluation pour intégrer les besoins et les perspectives des Autochtones, la majorité d'entre eux (60 %) ont indiqué les protocoles d'accès, les ententes de recherche et le développement professionnel, et 40 % la classification, la description, l'évaluation et la formation en archivistique. Pour la répartition des réponses à la question 37, voir la *figure 4*.

Figure 4

Response	Chart	Percentage	Count
Classification et classement		40.0%	2
Description		40.0%	2
Évaluation		40.0%	2
Protocoles d'accès		60.0%	3
Services de référence		20.0%	1
Ententes de recherche		60.0%	3
Concepts de propriété, de paternité des documents, et de provenance		20.0%	1
Développement professionnel / formation continue		60.0%	3
Formation en archivistique		40.0%	2
Code d'éthiques de la profession		0.0%	0
Autre		0.0%	0
		Total Responses	5

Questions 39-40 : Conclusion et suivi

- Là où l'on demandait des commentaires pour expliquer les réponses, seul un répondant a écrit quelque chose. Il a parlé de la divergence entre le mandat des collections locales de son institution et la question plus générale de la réconciliation avec les peuples autochtones (parce que son institution n'avait pas de contenu relatif aux Autochtones, il n'était pas concerné par la réconciliation).
- Bien que 60 % des répondants ont demandé un suivi, les entrevues n'ont pas permis d'obtenir d'autres renseignements que ceux recueillis au moyen du sondage.

VII. Entrevues de suivi – Sondage en français

Une (1) entrevue de suivi a été réalisée. Cependant, comme il n'était pas possible de rendre anonymes les renseignements fournis (l'affiche de sensibilisation d'une institution), ceux-ci ne seront pas présentés dans cette section.

VIII. Prochaines étapes

Rappelons le triple objectif de cette recherche collaborative, déjà présenté à la section *Contexte* (p. 3) :

- 1) Définir la manière dont les services d'archives canadiens peuvent orienter leurs activités sur la réconciliation dans le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations Unies.
- 2) Formuler des recommandations quant à la mise en œuvre intégrale des résultats de la présente recherche qualitative.
- 3) Élaborer un cadre de réconciliation prévoyant la participation active des responsables de la conservation des archives et les chercheurs autochtones au système archivistique canadien, et l'intégration adéquate de leurs perspectives et de leurs méthodologies.

Leur atteinte se fera par les quatre étapes méthodologiques suivantes :

1) Procédures officielles : Sondage national – *TERMINÉ*

2) Procédures non officielles : Sensibilisation et dialogue – *EN COURS*

Pour dresser un portrait juste de la manière dont les services d'archives canadiens gèrent les ressources et les programmes relatifs aux Autochtones, et évaluer la capacité de la profession à inclure les responsables de la conservation des archives et les chercheurs autochtones, les membres du groupe de travail communiqueront avec les représentants d'organisations-cadres autochtones, comme les conseils de bande, les centres culturels et les gouvernements territoriaux, qui participent ou qui s'intéressent aux programmes entourant le savoir autochtone, que ce soit sous forme d'archives, de programmes de développement du patrimoine ou de préservation de la langue, de recherches sur les traités, de bibliothèques, de collections d'artefacts ou d'études sur l'utilisation des terres ancestrales ou l'occupation effective. Les membres du groupe de travail s'entretiendront avec les membres des communautés autochtones à titre de clients, mais aussi à titre de collègues, pour mieux comprendre les relations, problèmes et défis. Durant cette phase, le groupe de travail a également l'intention de commencer le processus visant à établir des liens avec les responsables autochtones de la conservation des archives et de leur transmettre une invitation formelle à collaborer avec la communauté archivistique canadienne de façon collégiale, si ce n'est pas déjà le cas.

Les renseignements recueillis lors de ces échanges seront rendus anonymes et les tendances seront dégagées, puis les résultats seront résumés dans un rapport provisoire, à revoir par nos partenaires autochtones, qui y ajouteront au besoin des éléments.

3) Procédures non officielles : Analyse documentaire approfondie – *EN COURS*

L'étape suivante consiste en une analyse documentaire approfondie. Pour ce faire, le groupe de travail recensera les auteurs, du domaine archivistique ou de toute autre profession connexe, qui traitent de réconciliation, d'archivage participatif, d'engagement interculturel et de développement d'un réseau multiculturel collégial de professionnels. Un suivi sera ensuite fait auprès des auteurs concernant leurs conclusions, afin de déterminer s'ils les maintiennent, s'ils changeraient leur méthodologie ou les stratégies de communication qu'ils proposent, ou s'ils ont des conseils à offrir pour aider le groupe de travail dans son entreprise. Encore une fois, ces données seront résumées dans un rapport provisoire, à revoir par nos partenaires autochtones, qui y ajouteront au besoin des éléments.

4) Analyse comparative

Lorsque cette recherche préliminaire sera terminée, le groupe de travail entamera une analyse comparative. Ayant en main, d'une part, le sondage national, l'analyse documentaire et l'activité de sensibilisation, et, d'autre part, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les « Principes Joinet/Orentlicher », le groupe de travail pourra évaluer de quelle manière les services d'archives canadiens ont, dans l'ensemble, soutenu ou dénié le droit inaliénable des peuples autochtones de connaître la vérité sur les violations des droits de la personne commises à leur endroit au moyen d'un génocide culturel légal ou du racisme institutionnalisé. Cet examen à l'échelle nationale sera notre référence pour mesurer nos progrès relativement aux exigences de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des « Principes Joinet/Orentlicher ».

Livrables

À la fin de ce projet, les résultats et les différentes méthodologies employées pour les obtenir seront résumés dans un rapport final. Ensuite, le groupe de travail élaborera et soumettra une série de recommandations concrètes aux associations et institutions archivistiques nationales, provinciales et territoriales, ainsi qu'aux professionnels du milieu. Enfin, plus important encore, ce travail jettera les bases d'un ensemble de protocoles et de principes encadrant la gestion responsable de ressources archivistiques autochtones. Dans sa globalité, cette recherche servira donc de cadre de réconciliation pour le système archivistique canadien.

L'élaboration de ces protocoles et principes prendra la forme d'un processus itératif, au cours duquel les versions préliminaires seront bonifiées par les rétroactions des partenaires autochtones, des membres des communautés autochtones, des universitaires et de la communauté archivistique canadienne dans son ensemble. Dans leur version « définitive », ces protocoles et principes constitueront un document de travail qui pourra être mis à jour en fonction de l'évolution des relations interculturelles et des exigences culturelles.

Annexe I : Lettre de présentation du sondage

Invitation à participer

Sondage sur les actions de réconciliation et de sensibilisation dans les services d'archives canadiens

Date de diffusion du sondage : AUJOURD'HUI, le 4 juillet 2017

Date limite pour répondre au sondage : 21 juillet 2017

Lien vers le sondage : <http://unbc.fluidsurveys.com/s/TRC-TF-Sondage/>

Temps requis : 10-30 min.

Chers collègues,

Le Groupe de travail du Comité directeur des archives canadiennes chargé de la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation (GT-CVR) vous invite à participer à un sondage sur les actions de réconciliation et de sensibilisation dans les services d'archives canadiens. Le but de ce sondage est de recueillir et d'examiner les politiques institutionnelles et meilleures pratiques en vigueur à travers le pays, ainsi que les perceptions qui en découlent, en ce qui a trait à leur engagement avec les membres de communautés autochtones et les chercheurs et au support qui leur est offert. Les résultats du sondage serviront à identifier les barrières potentielles aux efforts de réconciliation entre la communauté archivistique canadienne et les membres de communautés autochtones, mais aussi les pratiques visant à les supporter.

PARTICIPANTS CIBLES

Ce sondage est ouvert à tous les membres de la communauté archivistique canadienne, quel que soit leur rôle, leur statut d'emploi, la taille de leur service d'archives, ou que leur service d'archives soit considéré comme un dépôt formel ou informel. Les réponses provenant d'archivistes travaillant dans la même institution sont la bienvenue. Le sondage est disponible en anglais et en français, alors n'hésitez pas à contactez la présidente du GT-CVR si vous n'avez pas reçu le sondage dans la langue de votre préférence.

Format du sondage et notes

Ce sondage est composé de 41 questions regroupées sous les quatre thèmes principaux suivants, avec des sections d'introduction et de synthèse :

- * Politiques et procédures concernant les ressources documentaires autochtones
- * Relations
- * Sensibilisation
- * Réconciliation

Le temps estimé pour compléter ce sondage est entre 10 et 30 minutes mais vous pouvez sauvegarder vos réponses et afin de compléter le sondage plus tard. Aussi, les répondants auront la possibilité d'éditer leurs réponses même si le sondage est complété, et ce jusqu'à la date limite de soumission du sondage, soit le **21 juillet 2017**.

Veuillez prendre note que toutes les questions ne sont pas obligatoires.

Pour ce sondage nous définissons "Peuples Autochtones" comme comprenant: Premières Nations, Métis et Peuples Inuit du Canada.

CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES DONNÉES

Toutes les réponses demeureront confidentielles. Les données recueillies seront synthétisées, rendues anonymes et amalgamées dans un rapport sur le sondage. Tous les sondages originaux seront conservés jusqu'à la fin du mandat du groupe de travail ou jusqu'à décembre 2018, selon la première éventualité, suite à quoi tous les sondages seront détruits. Bien que le sondage maintienne l'anonymat des répondants, sa structure offre aux répondants qui le désirent, la possibilité de discuter plus en détail avec l'un des membres du groupe de travail des différents programmes, politiques ou pratiques de leur institution. Si cette option est sélectionnée, le répondant sera invité à inscrire son nom et adresse courriel en vue d'entamer les discussions. Les coordonnées recueillies seront conservées jusqu'à la fin du mandat du groupe de travail ou jusqu'à décembre 2018, selon la première éventualité, suite à quoi toutes les coordonnées seront détruites.

COORDONNÉES

Si vous avez d'autres questions ou des inquiétudes concernant ce sondage, n'hésitez pas à contacter Erica Hernández-Read, Présidente du Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation (Erica.hernandez-read@unbc.ca).

Je tiens à vous remercier de votre participation.

Cordialement

Erica Hernández-Read, Présidente

Au nom du Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de la vérité et réconciliation

Annexe II : Questions du sondage

Information démographique

1. Vous habitez quelle province ou territoire ?

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve et Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon

2. Qu'est-ce qui décrit le mieux le service d'archives où vous travaillez ? [cochez une seule réponse]

- Gouvernement
- Corporation
- Autochtone
- Municipal
- Collège ou université
- Organisation religieuse
- Musée
- Bibliothèque
- Communautaire
- Ne s'applique pas
- Autre [boîte de dialogue]

3. Quel titre décrit le mieux votre rôle principal ? [cochez une seule réponse]

- Directeur
- Gestionnaire
- Archiviste
- Étudiant
- Bénévole
- Chercheur
- Autre (ex. retraité, présentement sans emploi, etc.) [boîte de dialogue]
- Ne s'applique pas
- Je préfère ne pas répondre

4. Combien d'employés rémunérés travaillent dans votre service d'archives ? [cochez une seule réponse]

- 1-5
- 6-10
- 11-20
- 21-50
- 51-100
- 101+
- Aucune / aucun (tous bénévoles)
- Ne s'applique pas
- Je préfère ne pas répondre

5. Qui sont vos clients / utilisateurs ? [cochez tout ce qui s'applique]

- Clients internes/ institutionnels
- Journalistes
- Artistes
- Étudiants
- Généalogistes
- Académiques/ chercheurs professionnels
- Grand public
- Cherheurs autochtones
- Gouvernement
- Autre
- Ne s'applique pas
- Je préfère ne pas répondre

Politiques et procédures concernant les ressources documentaires autochtones

6. Savez-vous si votre service d'archives possède des documents ayant trait aux communautés autochtones ? [cochez une seule réponse]

- Oui
- Non
- Je ne suis pas certain
- Ne s'applique pas

7. Est-ce que votre service d'archives a des politiques ou procédures formelles en vigueur visant à guider l'acquisition de documents ayant trait aux communautés autochtones ? (cochez une seule réponse)

- Oui
- Non
- Je ne suis pas certain
- Ne s'applique pas

8. **Est-ce que votre service d'archives a des politiques ou procédures formelles en vigueur visant à encadrer l'accès et l'utilisation de documents ayant trait aux communautés autochtones ? (cochez une seule réponse)**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
9. **Est-ce que votre service d'archives utilise des politiques, procédures et protocoles d'autres institutions ou organismes visant à guider l'acquisition, l'utilisation et l'accès aux documents ayant trait aux communautés autochtones ? (cochez tout ce qui s'applique)**
- Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (Gouvernement du Canada, chapitre 9)
 - Éthique de la recherche sur les Autochtones (Assemblée des Premières Nations, Canada)
 - Negotiating Research Relationships with Inuit Communities (Inuit Tapiriit Kanatami and Nunavut Research Institute)
 - Protocols for Native American Archival Materials (First Archivist Circle)
 - Torres Strait Islanders Collections
 - Guidelines for Ethical Research in Australian Indigenous Studies (Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies)
 - Ask First (Australian Heritage Commission)
 - Aboriginal Knowledge and Intellectual Property Protocol Community Guide (NINTI ONE)
 - Propriété intellectuelle et préservation des cultures traditionnelles, Questions juridiques et options concrètes pour les musées, les bibliothèques et les services d'archives (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).
 - Politiques archivistiques pour la défense des droits de l'homme (Conseil International des Archives)
 - Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
 - Principes Joinet-Orentlicher des Nations Unies Autre [boîte de dialogue]
 - Aucune
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas

Relations

10. **Est-ce que votre service d'archives est activement impliqué dans des activités de sensibilisation pour établir des liens avec des communautés autochtones ?**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
11. **Si oui, quel genre d'activités avez-vous entreprises ? [cochez tout ce qui s'applique] [optionnel]**

- Développer la connaissance des communautés autochtones locales
- Offrir des services de consultation pour la gestion des documents/dossiers
- Programmes publics
- Expositions
- Prêts
- Consultation archivistique avec donateurs
- Conseil professionnel aux communautés
- Conservation et/ou entreposage des archives qui sont la propriété des communautés
- Autre [boîte de dialogue]

12. **Est-ce que votre organisation mère a une relation/ des liens avec des organisations autochtones (exemple : protocole d'entente, accord signé, etc.)? [cochez une seule réponse]**

- Oui
- Non
- Je ne suis pas certain, certaine
- Ne s'applique pas

Si vous avez indiqué « Oui », veuillez répondre aux sous-questions suivantes :

12a. **Est-ce que cette relation est encadrée par une entente formelle ou informelle ? (optionnel)**

- Formelle
- Informelle
- Je ne suis pas certain
- Ne s'applique pas

12b. **Est-ce que ce rapport de haut niveau influence les opérations de votre service d'archives ? [optionnel]**

- Oui [si oui, de quelle façon?] [boîte de dialogue]
- Non
- Je ne suis pas certain
- Ne s'applique pas

12c. **Est-ce que ces relations sont continues ou liés à des projets spécifiques ? [cochez une seule réponse] [optionnel]**

- Projets spécifiques
- Continuuel

13. **Est-ce que vous avez accès à des groupes d'Aînés ou à des cercles de gouvernance autochtones au sein de votre institution afin d'obtenir des conseils lors de prises de décision relatives aux ressources documentaires autochtones conservées par de votre service d'archives ? (Cercle de membres du corps professoral autochtones, Groupe de survivants des écoles résidentielles, Conseil de femmes autochtones, etc.) [cochez une seule réponse]**

- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
- 14. Au sein de votre service d'archives, est-ce qu'on reconnaît formellement (par des politiques, procédures, protocoles) l'importance de la consultation, du partenariat et/ou du développement des relations avec les peuples autochtones qui sont représentés dans les ressources documentaires autochtones conservées dans votre service d'archives?**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
- 15. Au sein de votre service d'archives, est-ce qu'on reconnaît l'importance de la consultation, du partenariat et/ou du développement de relations avec les peuples autochtones en tant que communauté de « clients des archives » qui pourraient avoir été négligés par votre service d'archives dans le passé?**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
- 16. Est-ce que votre service d'archives a déjà participé au développement de ressources pédagogiques, linguistique ou autres, liées aux programmes d'études pour des écoles ou programmes d'éducation de communautés autochtones ?**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
- 17. Est-ce que votre service d'archives a déjà facilité, pour des raisons de conservation, la mise en place d'une entente pour l'entreposage et l'accès contrôlé à des documents d'archives créés par des communautés autochtones et conservés dans votre service d'archives, et pour lesquels l'accès est déterminé uniquement par la communauté autochtone ?**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain, certaine
 - Ne s'applique pas
- 18. Jusqu'à quel point pensez-vous que votre service d'archives serait ouvert à faciliter une pareille entente d'entreposage et d'accès contrôlé ?**
- Totalement ouvert
 - Tout à fait contre

- Ça dépend [c.-à-d. rien n'est toujours tout blanc ou tout noir]
- Je ne suis pas certain
- Ne s'applique pas

19. Est-ce que votre service d'archives a déjà participé à un rapatriement numérique (ou duplication de tout type, qu'elle soit numérique ou autre) de ressources documentaires autochtones pour les rendre aux peuples autochtones représentés dans vos archives ?

- Oui
- Non
- Je ne suis pas certain
- Ne s'applique pas

Si oui :

19a. Quel en a été l'impact sur les relations entre votre service d'archives/vous-même et la communauté autochtone à qui vous avez remis ces documents ? [boîte de dialogue]

20. Jusqu'à quel point seriez-vous ouvert (dans votre rôle actuel) à une demande de rapatriement (c.-à-d. remettre les documents originaux et non des copies)

- Totalement ouvert
- Tout à fait contre
- Ça dépend [c.-à-d. rien n'est toujours tout blanc ou tout noir]
- Je ne suis pas certain
- Je préfère ne pas répondre

21. Jusqu'à quel point pensez-vous que votre service d'archives serait ouvert à une demande de rapatriement (c.-à-d. remettre les documents originaux et non des copies)

- Totalement ouvert
- Tout à fait contre
- Ça dépend [c.-à-d.. rien n'est toujours tout blanc ou tout noir]
- Je ne suis pas certain
- Je préfère ne pas répondre

22. Avez-vous déjà facilité une demande de rapatriement ?

- Oui
- Non
- Je ne suis pas certain
- Ne s'applique pas

Si oui :

22a. Quel a été l'impact sur les relations entre votre service d'archives/ vous-même et la communauté autochtone qui en a fait la demande ? [boîte de dialogue]

Sensibilisation

23. **Pendant la durée du mandat de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, avez-vous assisté (en personne ou de façon virtuelle) à un ou des événements parrainés par la commission (Niveau national, régional, communautaire, Cercles de partage)? [cochez une seule réponse]**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
24. **Est-ce que vous avez lu le *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015)*? [cochez une seule réponse]**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
25. **Avez-vous lu *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action (2015)*? [cochez une seule réponse]**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
26. **Si vous ne vous identifiez pas comme étant autochtone, avez-vous déjà participé ou à un événement d'une communauté autochtone ? [cochez une seule réponse]**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
27. **Si vous ne vous identifiez pas comme étant autochtone avez-vous suivi une formation sur la culture et les traditions autochtones? [cochez une seule réponse]**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
28. **Est-ce que votre institution ou service d'archives offre des ateliers ou des formations sur la sensibilisation à la culture et aux traditions autochtones? [cochez une seule réponse]**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
29. **Seriez-vous intéressé à suivre ce type de formation ?**
- Oui
 - Non
 - Je ne suis pas certain

Réconciliation

30. **Est-ce que votre organisation ou votre service d'archives a pris action en réponse à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*? [cochez une seule réponse]**
- Oui (si oui, de quelle façon ?) [boîte dialogue]
 - Non
 - Je ne suis pas certain/certaine
 - Ne s'applique pas
31. **Est-ce que votre organisation ou votre service d'archives a pris action en réponse aux *Principes Joinet-Orentlicher des Nations unies*? [cochez une seule réponse]**
- Oui (si oui, de quelle façon ?) [boîte de dialogue]
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
32. **Est-ce que votre institution ou votre service d'archives a déjà répondu ou prévoit répondre formellement à un ou plusieurs des *Appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ou est en voie d'y répondre? [cochez une seule réponse]**
- Oui [si oui, de quelle façon?] [boîte de dialogue]
 - Non
 - Je ne suis pas certain
 - Ne s'applique pas
33. **Veuillez s'il-vous-plaît décrire toute actions/démarches/mesures prises par votre institution ou le service d'archives en réponse à la réconciliation, et ce depuis la création du mandat de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. [boîte de dialogue]**
34. **Sur une échelle de 1 à 10, comment qualifieriez-vous l'intérêt et la priorisation accordée à la réconciliation avec les peuples autochtones par votre institution? Choisissez un chiffre sur une échelle de 1 à 10 (10 étant « très intéressant » et 1 étant « pas intéressant »).**
- Échelle de 1 à 10
 - Ne s'applique pas
35. **Sur une échelle de 1 à 10, comment qualifieriez-vous votre intérêt et la priorisation accordée à la réconciliation avec les peuples autochtones par votre institution? Choisissez un chiffre sur une échelle de 1 à 10 (10 étant « très intéressant » et 1 étant « pas intéressant »).**
- Échelle de 1 à 10
 - Ne s'applique pas

- 36. Est-ce que vous voyez des obstacles à l'élaboration et à la mise en place d'un cadre de rapprochement au sein de votre institution ? [cochez tout ce qui s'applique]**
- Budget
 - Politique
 - Plan de travail
 - Temps du personnel
 - Politiques restrictives
 - Ressources
 - Manque d'expérience, de sensibilisation ou de connaissance
 - Manque d'intérêt
 - Je ne suis pas certain [p. ex.: « Je suis un nouvel employé », « Je ne sais par où commencer », etc.]
 - Autre (veuillez spécifier) [boîte de dialogue]
- 37. Est-ce qu'il existe des mécanismes dans votre institution qui appuieraient le développement et la mise en œuvre d'un cadre de rapprochement ? [cochez tout ce qui s'applique]**
- Comité ou groupe de travail actuel
 - Relations existantes entre mon institution et des organismes autochtones
 - Histoire de collaboration sur des projets dans le passé
 - Initiatives de réconciliation identifiées comme étant prioritaire par mon institution.
 - Je ne suis pas certain [boîte de dialogue]
 - Autre (spécifiez) [boîte de dialogue]
- 38. Sélectionnez tous les aspects de la pratique archivistique qui vous semblent nécessaires de revisiter afin d'intégrer les besoins et perspectives des communautés autochtones. [cochez tout ce qui s'applique]**
- Classification et classement
 - Description
 - Évaluation
 - Protocoles d'accès
 - Services de référence
 - Ententes de recherche
 - Concepts de propriété, de paternité des documents, et de provenance
 - Développement professionnel
 - Formation en archivistique
 - Code d'éthiques de la profession
 - Autre [boîte de dialogue]
- 39. À votre avis, de quelle façon est-ce que le système archivistique canadien (et ses membres) peut contribuer de façon positive à la préservation et à la continuité des systèmes autochtones de connaissances actuels ?**
[boîte de dialogue]

Synthèse

40. Veuillez s'il-vous-plaît utiliser cet espace pour soumettre tout commentaire qui pourrait nous aider à mieux saisir à quel point ces questions sont significatives pour vous. [boîte de dialogue]

41. Nous permettez-vous de communiquer avec vous à propos de vos réponses à ce sondage ?

- Oui (Veuillez inscrire votre adresse courriel ici) [boîte de dialogue]
- Non